

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 13 juin 2019

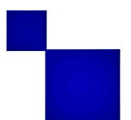
Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Kergoat
Mme Magrino donnant pouvoir à M. Chevreau



Délibération n° 2019-VI-21 du 13 juin 2019

FONDS DE SOLIDARITÉ INTERDÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FS2I) – CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT AU FONDS ET REVERSEMENT AU DÉPARTEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT POUR L'ANNÉE 2019.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental 2018-XII-69 du 20 décembre 2018 approuvant la création du Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I),

Vu la délibération CA 08-2019 du conseil d'administration du FS2I du 26 mars 2019 relative au budget primitif du FS2I pour l'exercice 2019,

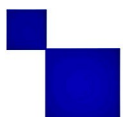
Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le versement par le Département de 10 000 euros au bénéfice du fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I) au titre de la contribution du Département au fonctionnement du FS2I ;

- APPROUVE le versement par le Département de 13 461 000 euros au bénéfice du FS2I au titre de la dotation du FS2I en investissement ;



- AUTORISE le Département à percevoir 39 842 250 euros de subvention d'équipement de la part du FS2I ;

- DÉLÈGUE compétence à sa commission permanente pour les affaires relatives au FS2I.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Magrino, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

Abstention(s) de :

Mme Capanema, M. Laporte

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 2
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.